

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 16 août à 20 heures

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 5

Nombre de pouvoir : 2

Date d'envoi de la convocation le 2 août 2022

Titulaires présents :

Vincent BOULNOIS, Jean-Pierre FRESSOZ, Eric DELHOMMEAU

Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Alexis BUTTIN, Yohann TRANCHANT

Titulaires absents :

Pierre DUPERIER, Hervé FERROUD-PLATTET, Max JOLY

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, David DUBOSSON

Jean-François BRAISSAND

Serge BERNARD-GRANGER, Jean Pierre LACOMBE, Francis VAUJANY, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes : Sylvain BISTON, Patrice DERRIER, Jean-Marc FOLLINET, André VUACHET, Pierre BRUYERE

Pouvoirs

Francis VAUJANY donne pouvoir à Yohann TRANCHANT

Agnès BARILLIER donne pouvoir à Patricia MERMOZ

Monsieur Vincent BOULNOIS a été élu secrétaire de séance

Réf : D_D_001_22

**Objet : TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET FRANCHISSEMENT ECOLOGIQUE
AU SEUIL DE LA COMPOTE ET RESTAURATION DE L'ESPACE DE BON
FONCTIONNEMENT - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Président rappelle que le SMIAC a mandaté le cabinet SAFEGE pour une mission de Maitrise d'œuvre concernant des travaux de rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil aval de La Compôte. La mission comprend également un projet de restauration de l'espace de mobilité du Chéran en amont de ce seuil et stabilisation de la berge rive gauche en aval où une importante érosion de berge a été constatée.

Les travaux consistent à aménager le seuil en créant une rampe en enrochement avec une pente de 5,5% sur une longueur de 35m et de redonner de l'espace de divagation au Chéran en amont en rive gauche et de stabiliser les berges en utilisant une technique mixte, pied en enrochement libre, des épis déflecteurs, et de taluter en pente douce la partie amont de la berge stabilisée à l'aide de lits de plants et plançons.

Après analyse des offres et avis consultatif de la commission travaux, il est proposé de retenir le Groupement VINCI Construction Terrassement/BOVET Environnement, jugés les mieux disant, pour un montant total (tranche ferme et tranche optionnelle) de 368 255 € HT soit 441 906 € TTC.

Le Comité Syndical

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) **D'ATTRIBUER** le marché de travaux de confortement et franchissement écologique au seuil de La Compôte et restauration de l'espace de bon fonctionnement au Groupement VINCI/ BOVET pour un montant de 368 255 € HT, soit 441 906 € TTC
- 2) **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché de travaux.

Le Président,

Yohann TRANCHANT

Le Secrétaire de séance

Vincent BOULNOIS